

Tisser un vaste réseau de relations privilégiées

Au chapitre développement, retenons l'aide à l'artisanat (qui intéresse vivement la plupart des Etats membres), l'aide au tourisme, la bourse des techniques, la bourse des connaissances, ces quatre têtes de chapitre entendues sous l'angle culturel, sans préjuger pour autant les retombées économiques sur place.

Enfin, au chapitre culture et connaissance mutuelle, qui fait peut-être la partie la plus importante du programme de l'Agence, celle qui rejoint, selon M. Léger, l'essence même de la vocation dessinée pour l'organisation... Pour en parler rapidement, il s'agit d'un certain nombre d'initiatives telles que le projet d'un consortium du cinéma dans les pays francophones, d'une éventuelle société multinationale d'édition en Afrique, d'un projet de maisons de la culture, etc. Expériences, aussi, d'échanges de jeunes. Deux cents, pour l'année qui finit, d'Afrique, de l'Océan Indien, du Vietnam, du Maghreb, des Antilles, etc., ont participé à un voyage de découverte et d'information.

Pour le présent — et le proche futur — les résultats de la conférence d'octobre 1971 (Ottawa et Québec) sont matérialisés dans les rapports des trois commissions.

Sur les travaux de la commission juridique, je glisserai : il s'agit d'affaires intérieures.

Les travaux de la commission administrative et financière, sans entrer dans les détails, ont abouti à la détermination des budgets et à l'étude des « contributions » pour les années 1972 et 1973, avec un manque à gagner (pour cause de cotisations non payées)

compensé par un geste plus que symbolique de la France et du Canada. Pour l'année 1973, l'échelle suivante a été retenue : France 46,34 %, Canada 35 % (32 %, gouvernement central ; 3 %, gouvernement du Québec), Belgique 12,25 %, République du Vietnam 0,75 %, Luxembourg 0,6625 %, Monaco 0,36 %, les seize autres membres de l'Agence se répartissant le reliquat « dans la mesure de leurs moyens », soit 4,6375 %.

Enfin, la commission des programmes a rendu son rapport pour l'exercice écoulé. Il porte sur l'attribution des crédits aux diverses branches d'activité (certaines attributions *extrêmement contestées*) dans le cadre d'un budget-programmes qui sera, pour l'année 1972, de 16.604.000 francs, avec, pour 1973, 40 % d'augmentation prévue.

Les dépenses de fonctionnement de l'Agence elle-même, dont le siège est à Paris, atteindront 2.555.600 francs pour 1972 et 3.583.000 pour 1973. Voilà.

Tous comptes faits, est-ce trop cher pour le contribuable fran-

çais que de payer une telle quote-part à un organisme qui vient en partie « doubler » (ou qui paraît « doubler ») avec toutes sortes d'aides bilatérales consenties par les diverses agences gouvernementales aux pays en voie de développement tous francophones, nés de l'extinction du colonialisme ?

C'est le raisonnement que tiennent certains. Les uns, par « cartiérisme », comme on dit. Les autres, par crainte de voir diminuer certains crédits, certaines allocations, voire d'assister à l'amoin-

drissement de certains rapports privilégiés, comme on appelle pudiquement quelquefois les moyens de pression.

Tout bien pesé, je pense que le jeu, pour nous, en vaut la peine, même dans l'état encore assez vague des choses (pour citer de rechef Pierre Billecoq : « la francophonie est un état d'esprit... »).

A mon avis, après l'avoir vue vivre pendant une longue semaine, après avoir vécu avec elle et dans elle, toute mêlée d'hommes

et de femmes des cinq continents, noirs, bruns, jaunes et blancs, je suis persuadé que l'Agence de coopération culturelle et technique démontre la possibilité de tisser, entre pays de même langue de travail et de culture, tout un réseau de relations multilatéralement privilégiées.

Cela, sans pour autant nuire aux positions historiques et solides conservées par la France dans les anciens territoires de son expansion coloniale.

Max Olivier-Lacamp.